



PETITE
ENFANCE

leo lagrange

BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

RAPPORT DU DELEGATAIRE ANNEE 2021

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

MULTI-ACCUEIL

« LE TEMPO »



SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE	3
1.1.	Présentation du rapport	3
1.2.	Caractéristiques du contrat	3
1.3.	Le service et son implantation	3
1.4.	Le partenariat Mobilisé	4
1.5.	Les ressources humaines affectées au service	5
1.6.	Les moyens matériels utilisés	7
1.7.	Règlement de fonctionnement	8
1.8.	Les contrats de maintenance	8
1.9.	Les travaux et investissements	8
2.	LES INDICATEURS D'EXPLOITATION	9
2.1.	L'activité	9
2.2.	La tarification	11
2.3.	Analyse de l'activité	12
3.	LES INDICATEURS DE QUALITE DU SERVICE	17
3.1.	Mode de pilotage de la délégation	17
3.2.	Qualité des prestations proposées	17
3.3.	Qualification du délégataire	18
3.4.	Qualification des personnels	18
3.5.	Renfort de compétence pour un accueil de qualité	19
3.6.	Outils de mesure de la satisfaction des usagers	19
4.	LES COMPTES DE LA DELEGATION	21
4.1.	Méthodes et éléments de calcul	21
4.2.	Éléments du compte de résultat	22
5.	DOCUMENTS ANNEXES	23
5.1.	Compte de résultat	23
5.2.	Compte de résultat – Présentation CERFA	25
5.3.	Comparatif prévisionnel – compte de résultat	26
5.4.	Biens immobilisés acquis par le délégataire	27
5.5.	Inventaire des biens acquis par le délégataire	28
5.6.	Projet d'établissement	29
5.7.	Dossier CAF	30
5.8.	Contrats d'entretien et de maintenance	31
5.9.	Contrats fournisseurs supérieurs à 10 000 €	32

1. PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE

1.1. PRESENTATION DU RAPPORT

La Ville de Dijon a décidé de confier, en Délégation de Service Public, la gestion du multi-accueil « Le Tempo » à la SAS Léo Lagrange Petit Enfance BFC, pour la période du 1er septembre 2019 au 31 août 2024.

Le rapport du délégataire porte sur le fonctionnement du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Ce rapport a été rédigé par Madame Émilie TROMP, Directrice.

1.2. CARACTERISTIQUES DU CONTRAT

Le contrat est établi pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} septembre 2019.



RAPPEL DE L'OBJET DE LA MISSION DELEGUEE :

La Ville de Dijon confie à Léo Lagrange, à titre exclusif, la gestion par affermage du multi-accueil « *Le Tempo* », dont la capacité d'accueil est de 20 places en journée.

La structure propose à la fois, un accueil régulier, un accueil occasionnel et un accueil d'urgence.

Le gestionnaire s'engage à assurer, en permanence, la gestion de l'établissement et l'accueil du public. Il assure une exploitation qui s'intègre dans le cadre de la politique de la commune en matière de Petite Enfance et respecte les objectifs du Contrat Enfance conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or.

1.3. LE SERVICE ET SON IMPLANTATION

Le quartier Chevreul Parc, dans lequel est située la structure, s'étend de la Place Wilson au Parc de la Colombière et de la voie ferrée qui borde le Canal à la rue d'Auxonne. Il fait partie des neufs grands quartiers dijonnais et accueille 13 113 habitants selon les données 2018 CAF.

La structure a une capacité d'accueil de 20 places en journée depuis septembre 2019 et est ouverte de 8h30 à 18h00, du lundi au vendredi. Elle accueille les enfants à partir de 2 mois ½ jusqu'à la fin de leur troisième année.

La structure a une superficie de 138.27 m² : elle dispose de deux salles de vie, d'un dortoir pour les bébés et d'un dortoir pour les plus grands, servant aussi de salle de vie en dehors du temps de sieste.

Le multi-accueil se trouve dans les locaux du Centre Socio Culturel « Le Tempo », géré par Léo Lagrange Bourgogne-Franche-Comté depuis septembre 2016. Cette proximité favorise le travail en partenariat.

Deux lignes de bus sont à proximité et desservent les directions : Centre-Ville et Saint Apollinaire.

Le parc de la Colombière est situé à proximité de la structure.

Trois écoles, une résidence sociale et un CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) sont également proches de la structure, ainsi que l'Espace Solidarité Familles du Parc.

1.4. LE PARTENARIAT MOBILISE

Partenaire	Actions	Intérêts
Centre social	Actions parentalité Accompagnement des parents Projets en communs : fêtes ,soirées jeux...	Accompagnement global des familles Propositions d'actions complémentaires Orientation facilitée : référent famille, loisirs...
Ecoles	Adaptation des enfants en juin Animation d'ateliers parents	Facilite le rapport des parents à l'école et l'adaptation des enfants
PMI et Espace Solidarité Familles	Liens par rapport aux enfants accueillis (orientations, liens avec les parents, observations...), animations communes autour de l'alimentation à destinations des parents	Accompagnement global, prévention , orientation , connaissance de la famille ...

Les familles bénéficient d'un accompagnement global et riche du fait de notre partenariat avec le Centre Social avec qui nous partageons les locaux.

En effet, cette proximité facilite les liens et les familles peuvent bénéficier de divers services. Les familles fragiles ont besoin que les professionnelles de la crèche les accompagnent dans un premier temps et cela est rendu possible grâce à cette proximité mais aussi grâce à la relation de confiance entre les 2 équipes.

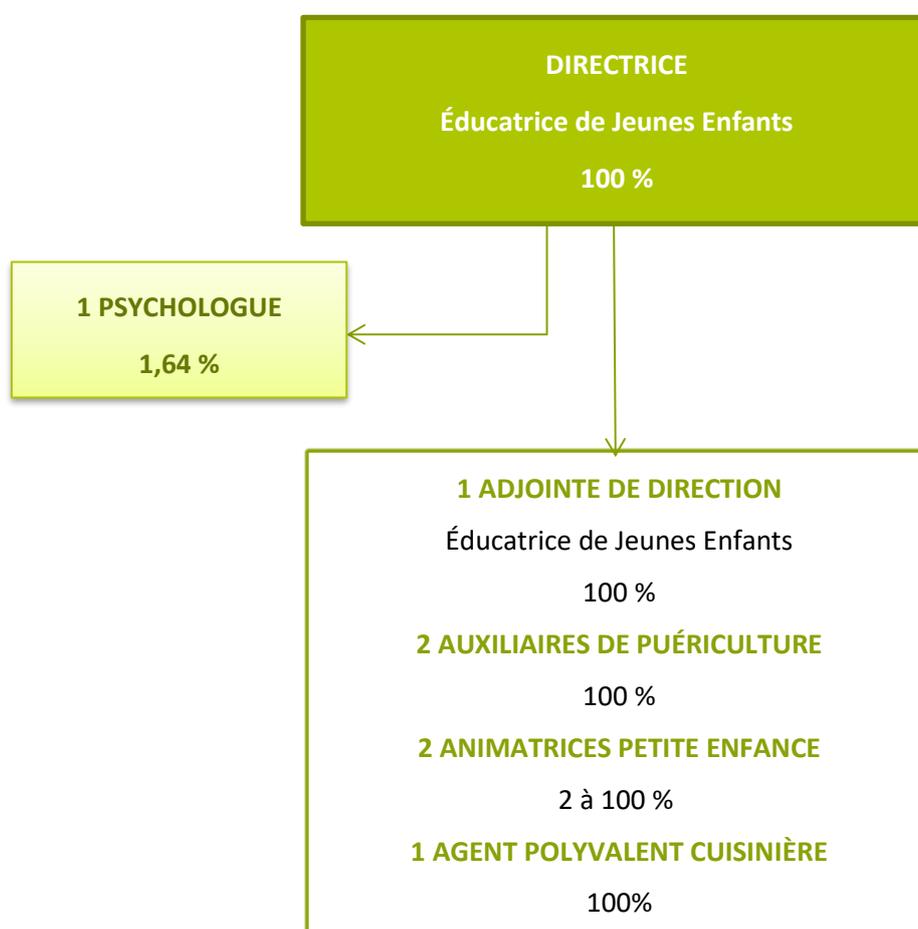
Au centre social, les parents peuvent trouver :

- Une référente familles et le directeur pour être accompagnées dans divers démarches administratives (recherche d'emploi, de logements, documents à remplir...)
- 2 professionnelles à l'accueil qui peuvent répondre à leurs questions, les informer sur les services existants au centre mais aussi sur le quartier, faire des photocopies, les aider dans des recherches internet...
- 1 référente petite enfance, EJE de formation, qui propose son aide pour les inscriptions sur my Dijon, qui organise des ateliers et sorties pour les familles
- 2 animatrices adultes qui proposent divers ateliers à destinations des adultes : bien être, sortie, lectures, ateliers manuels...

- Pour leurs aînés, il y a également du CLAS, des activités, un accueil jeunes et un ALSH géré par les PEP 21.
- Le Tempo dispose également d'un PANDA (point d'accès numérique) depuis la rentrée 2021 et d'un jardin partagé accessible à tous.
- Il y a également une permanence du PLIE : plan local pour l'insertion et l'emploi

1.5. LES RESSOURCES HUMAINES AFFECTÉES AU SERVICE

1.5.1. ORGANIGRAMME DU PERSONNEL DU DELEGATAIRE A ACTUALISER



1.5.2. CONDITIONS DE TRAVAIL

Les professionnelles de la structure travaillent sur la base hebdomadaire de 35 heures, avec une modulation possible du temps de travail.

Dans l'équipement, un vestiaire avec des sanitaires et une salle de repas dans le Centre Socio Culturel « Le Tempo » sont mis à leur disposition.

Les normes de sécurité sont respectées. Des exercices d'évacuation sont effectués deux fois par an.

La Convention Collective Nationale de l'Animation est appliquée au sein du multi-accueil. Le document est accessible aux professionnels.

1.5.3. FORMATION DU PERSONNEL

Léo Lagrange propose un complément de formation professionnelle aux salariés, afin qu'ils puissent acquérir un niveau de qualification permettant d'accueillir le public dans les meilleures conditions.

Chaque année, un plan de formation est mis en place, faisant suite aux entretiens annuels menés par la directrice dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

- ✓ Le 15 et 16 septembre 2021, Aurélie Pillaud, auxiliaire de puériculture, a suivi une formation à Lyon sur « **Faire face à la violence et l'agressivité** ». Cette formation a été animée par « Ma famille comme unique ».

Le 18 et 19 Octobre 2021, Laetitia Gérard, agent puis cap, a suivi une formation avec le même organisme sur "**Dialogue avec les parents : Outils de communication au service de la co-éducation**".

- ✓ En parallèle, les professionnelles peuvent suivre des formations en ligne sur notre nouvelle Plateforme Eve & Léo. Plusieurs ont pu en profiter depuis septembre sur les thèmes suivants : Les écrans, les neurosciences, la mixité, le handicap.
- ✓ La directrice a animé un webinaire sur « favoriser la mixité en multi accueil » avec une collègue du centre social le tempo.
- ✓ Une formation « formation équipier de 1ère intervention » a été suivie par toute l'équipe en Aout 2021.
- ✓ Une formation sur le portage a été animée par Justine Coudor la psychomotricienne et une de ses collègues. Toute l'équipe a participé un samedi matin.

1.5.4. MOUVEMENTS DU PERSONNEL

Aurélie Jouaire, auxiliaire de puériculture en poste depuis 2015, a quitté le domaine de la petite enfance en juillet 2021 pour celui du secrétariat médical après l'obtention de son diplôme en mars 2021.

Mélanie Malgat, cap petite enfance, suit une formation afin de devenir auxiliaire de puériculture.

Elle est remplacée par Laetitia Gérard, de septembre 2021 à juillet 2022. Laetitia a obtenu son cap petite enfance en VAE le 06/12/2021.

Emy Lamotte a été embauchée sur le poste d'agent polyvalent du 1/09/2021 au 22/07/2022.

Lola Vandroux a été embauchée le 18/10 en CDI sur le poste d'auxiliaire de puériculture.

1.5.5. L'ACCEUIL DES STAGIAIRES

Nb de stagiaires	
En cours de formation EJE	5
En cours de formation AP	0
En cours de formation CAEPE	2
Autre	3 collégiens

Nous avons tenu à maintenir l'accueil de stagiaires malgré le contexte sanitaire actuel.

1.6. LES MOYENS MATERIELS UTILISES

1.6.1. L'EQUIPEMENT

Le multi-accueil est ouvert depuis 1975. La gestion est confiée à Léo Lagrange Petite Enfance Bourgogne-Franche-Comté depuis le 1^{er} septembre 2019.

Les locaux du multi-accueil sont implantés dans les locaux du Centre Socio Culturel « Le Tempo », créé en 1969. Le bâtiment fait plus de 850 m².

Les usagers et les professionnelles du multi-accueil peuvent disposer des locaux du Centre Social et Culturel. En effet, ils utilisent la salle de judo pour des ateliers de motricité, les salles de vie pour les fêtes et la cuisine pour les ateliers cuisines.

1.7. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Le règlement de fonctionnement de la structure est remis aux familles utilisatrices. Il précise les modalités de fonctionnement de la structure, les prestations d'accueil proposées, les modalités d'admission, les horaires ainsi que le mode de calcul des tarifications.

Il a été réactualisé en janvier 2021, les familles ainsi que la Caisse d'Allocations Familiales en ont été informées.

- Délai de prévenance revu à la baisse:
 - 1 semaine au lieu d'un mois pour les contrats en réguliers
 - 24h au lieu de 48h pour les occasionnels
- Dans le cas de maladie d'une durée supérieure à 1 jour, une déduction a été effectuée à partir du 2ème jour (carence de 1 jour), sur production d'un justificatif médical.

1.7.1. LES LOCAUX

Pour l'exécution de ses missions, la commune a confié au délégataire les locaux et les meubles dont elle est propriétaire et qui constituent l'équipement :

- Le bâtiment ;
- Les matériels et équipements décrits dans l'inventaire (cf. détail dans le paragraphe 5.3).

1.8. LES CONTRATS DE MAINTENANCE

NATURE	DATES D'EFFET	OBJET	PRESTATAIRE
EXTERIEURS	01/09/2018	Entretien espaces verts	Vertical Paysage
	15/03/2017	Aires de jeux	Système plus
INFORMATIQUE	01/09/2014	Logiciel gestion des familles	AÏGA

Vous trouverez en annexe les contrats des maintenances pour l'année 2021.

1.9. LES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

En 2021, le bureau de la directrice a été refait pour plus d'ergonomie pour la directrice et afin de libérer de la place pour l'accueil des familles
es vestiaires du personnel ont été repeint également.

Nous prévoyons une rénovation des sols, murs et fenêtres pour l'année 2022. Une aide de la CAF a été accordée. Cela améliorera l'esthétique mais surtout le bien-être des enfants et des professionnelles : meilleure isolation, sol plus chaud et confortable, volets électriques... Une fenêtre va également être créée dans le bureau afin d'apporter la lumière du jour et de permettre une aération.

2. LES INDICATEURS D'EXPLOITATION

2.1. L'ACTIVITE

➤ Service proposé

L'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant « Le Tempo » propose un service aux familles de la commune.

Léo Lagrange Bourgogne-Franche-Comté s'engage à proposer un service ouvert à tout type de public, en respectant l'égalité de traitement.

En matière d'accueil du public, le gestionnaire s'engage à :

- Répondre aux besoins locaux de demande de garde ;
- Adapter l'accueil, en fonction des spécificités des familles, sans condition d'activité professionnelle ;
- Assurer un accueil de qualité : personnel qualifié, règles d'hygiène et de sécurité ;
- Favoriser l'implication des usagers ;
- Favoriser le lien social dans le quartier et entre les usagers.

➤ Types d'accueils

● **L'accueil régulier**

La ville a la maîtrise des attributions de 18 places d'accueil régulier. Un dossier doit être déposé sur le site de la ville pour toute inscription.

Un contrat est établi entre la structure et les parents. Il précise les jours et heures d'accueil.

● **L'accueil occasionnel**

Nous proposons des heures de garde aux familles ayant besoin d'un accueil ponctuel. L'inscription est validée en fonction des disponibilités et la tarification est établie à hauteur des heures réservées. Cet accueil est souple et ne nécessite pas d'exigence de régularité dans le temps. Une inscription auprès de la mairie est obligatoire depuis 2019.

La majorité des enfants vient au moins une fois par semaine.

● **L'accueil d'urgence**

L'accès à l'accueil d'urgence est conditionné aux raisons suivantes :

- Les parents dont l'absence de mode de garde pourrait entraîner un renoncement à un stage ou à un emploi ;
- Des situations familiales exceptionnelles (raisons de santé, accouchement, séparation, etc...), imposant le besoin d'un relais pour la garde de l'enfant ;
- Une indisponibilité non prévue du mode de garde habituel ;
- Les demandes des partenaires sociaux (Protection Maternelle Infantile, Conseil Général Départemental, etc...).

L'accueil d'urgence est un accueil limité dans le temps, renouvelable selon la situation.

La directrice, en lien avec les partenaires, évalue le caractère d'urgence de la situation. Elle décide de l'attribution (ou de la non-attribution) d'une place d'urgence.

➤ Labellisation AVIP

La structure s'est inscrite dans la démarche de labellisation AVIP depuis 2020 ; Crèche à vocation d'insertion professionnelle.

Les crèches à vocation d'insertion professionnelle ont une double mission :

- Réserver une place en crèche pour de jeunes enfants (0-3 ans) dont les parents sont sans emploi,
- Accompagner ces parents vers l'emploi ou la formation professionnelle.

Le public visé est celui des jeunes parents éloignés de l'emploi, très souvent des cheffes de famille monoparentale dont l'enfant est âgé entre 0 et 3 ans.

En 2021, 14 enfants dont 6 venant du CADA ou des résidences sociales, ont intégré ce dispositif pour 9476.58 heures facturées, soit 32 % des heures facturées en 2021.

➤ Organisation pédagogique

➤ **Les spécificités de ce multi-accueil :**

Le multi accueil est avant tout une structure de quartier et accueille donc une majorité de famille vivant le quartier Chevreul Parc.

Nous avons une mixité sociale et culturelle importante due à la configuration du quartier.

Depuis le nouveau système d'attribution des places, nous observons une plus grande mixité sociale due à l'accueil de plus de familles de classe moyenne.

Les familles ont toujours eu une place importante au Tempo et cela est notamment dû au travail en partenariat avec le Centre social. En effet, l'accompagnement des familles est global de part ce travail de partenariat : accompagnement social, loisirs, rupture de l'isolement, création de liens, valorisation des compétences....

Nous travaillons également en lien avec les partenaires du quartier pour accompagner au mieux les familles : PMI, écoles, CADA, AS...

➤ **Ouverture du service**

La structure a ouvert 212 jours sur les 226 prévus.

Fermetures de 2021	
Eté 2021	Du 26/07 au 23/08
Noel 2021	Du 24/12 au 03/01
Fermetures pédagogiques	0
Nb de jours fermeture totale cause covid	14
Nb de jours fermeture partielle cause covid	14

2.2. LA TARIFICATION

La structure est financée par la participation des familles, complétée par une prestation de service de la Caisse d'Allocations Familiales (ou d'autres organismes) et par une subvention de la Ville de Dijon.

➤ **Le tarif horaire**

Ce principe de tarification est le même pour l'accueil régulier et l'accueil occasionnel.

Un tarif horaire est établi en fonction du barème de la Caisse Nationale des Allocations Familiales. Il dépend de la composition de la famille et de ses revenus imposables (justificatifs demandés lors de l'inscription).

Les ressources à prendre en compte sont celles retenues pour l'octroi des prestations familiales ou, à défaut, celles retenues en matière d'imposition.

Les tarifs perçus sur les usagers sont les tarifs PSU (Prestation de Service Unique) de la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or, selon un barème national des participations familiales, réévalué annuellement en janvier. Ceci est applicable pour l'accueil des enfants de 0 à 4 ans.

Plancher et plafond pour l'année 2021 :

- 🟢 Ressources mensuelles plancher : 705.27 €
- 🟢 Ressources annuelles plafond : 5 800 €
- 🟢 Taux horaire = revenu mensuel N-2 x taux d'effort ;
- 🟢 Le taux d'effort varie en fonction du nombre d'enfants par foyer.

Nombre d'enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	De 4 à 7 enfants	De 8 à 10 enfants
% à appliquer aux ressources mensuelles	0.0615	0.0512	0.0410	0.0307	0.0205
Tarif horaire au plafond	3.57€	2.97€	2.38 €	1.78€	1.19€
Tarif horaire au plancher	0.43 €	0.36 €	0.29 €	0.22 €	0.14 €

Ces tarifs incluent le prix des repas et collations fournis aux enfants, ainsi que les couches et le lait.

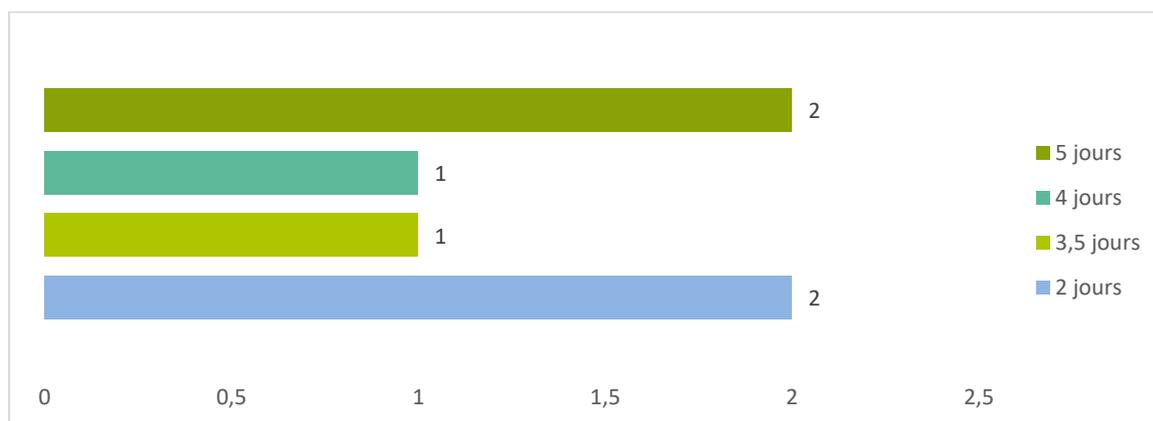
La facturation est établie en début de mois ; elle doit être acquittée avant le 20 du mois en cours

Il est proposé aux familles différents types de règlements : chèque, CESU, espèces ou prélèvement bancaire. En cas de difficulté de paiement, les parents peuvent prévenir la directrice pour trouver la solution la plus adaptée.

2.3. ANALYSE DE L'ACTIVITE

Présentation globale	
Taux d'occupation	73.75 %
Nb enfants accueillis	65
Nb d'enfants à besoin particulier	3
Nb de familles	62
Taux d'occasionnel	29 %
Tarif horaire moyen	0.98
Taux de facturation	106.32
Nb de familles sous le seuil de pauvreté	49

2.3.1. LA REPARTITION DES CONTRATS ATTRIBUES PAR LA COMMISSION DE LA VILLE DE DIJON



Lors de la commission, il restait 8 places temps plein, 2 places les matins, 2 places réservées au Centre social, 2 places AVIP et nous avons 2 plannings variables.

7 dossiers ont été présentés à la commission d'avril 2021.

Il y eu moins de demandes que d'autres années avec peu de demandes de bébés.

Nous avons donc revu notre organisation en groupe d'âges mélangés afin de pouvoir répondre aux demandes d'enfants plus vieux.

D'autres demandes ont eu lieu après la commission.

2.3.2. MOUVEMENTS DES ENFANTS DE JANVIER 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2021

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Entrées du mois	1	2	3	0	0	1	3	5	7	8	3	0
Sorties du mois	4	0	1	2	0	0	5	14	4	3	0	3

2.3.3. LE TAUX DE FREQUENTATION MENSUEL

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Taux d'occupation	77.7 %	83.6%	78.3%	76.3 %	94.2%	77 %	72.65%	51.4%	61.7%	67.2 %	67.8%	63.9%
Heures facturées	2955.11	3177.37	3423.87	1014.37	3220.37	3216.37	2208.50	585.5	2578.50	2681	2579.50	2065
Heures réalisées	2598.5	2677	3585	1093	2715	3362.5	2106.5	570.5	2486.5	2459	2400.50	1886



2.3.4. LES USAGERS DU SERVICE

Nb de familles monoparentales	17
Dont celle en activité professionnelle	2

Niveau de revenus

Nb de familles ayant des revenus inf à 1000€/ mois	37
Nb de familles ayant des revenus entre 1000 et 1500€/mois	10
Nb de familles ayant un revenu sup à 1500€/mois	15

Lieu d'habitation

Quartier Chevreur	59
Autres quartiers	3

Situation professionnelle familles bi parent

Aucun parent ne travaille	3
Un parent travaille	23
2 parents travaillent	19



FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE2021 :

➤ Ateliers Parents/Enfants

En 2021 nous avons organisé des ateliers parents enfants dès le printemps.

❖ Projet « le Totem »

De mars à juin, nous avons travaillé avec la Minoterie sur la réalisation d'une œuvre collective « le Totem ». Julia Morlot, artiste dijonnaise, nous a accompagné dans ce projet qui avait pour but de créer du lien sur le quartier pendant cette crise sanitaire sans précédent.

Les habitants du quartier, familles mais aussi adultes qui fréquentent le Centre social ou le CADA, étaient invités à participer.

Ce projet a rencontré un franc succès surtout sur les 2 samedi proposés.

Une inauguration a eu lieu en juillet avec une soirée dansante et très conviviale qui a ravi petits et grands.

❖ Mise en place du Wigam

Le 2 Octobre, 3 familles ont aidé 2 professionnelles à installé un Wigwam dans le jardin. Un moment de partage sous un beau soleil pour des moments partagés à venir.

❖ Ateliers psychomotricité

Plusieurs ateliers avec une psychomotricienne ont eu lieu des samedi matin en salle de judo au centre social, en petits groupes, et ont beaucoup plu aux parents.

Des nouveaux parents ont fait connaissance et ont créé des liens.

❖ **Autres sorties**Ferme

En juin, nous avons organisé 2 sorties à la ferme pour les enfants qui partaient à l'école.

Fête d'été

Nous n'avons pas pu faire de fête avec les parents puisque la météo n'a pas permis que la fête ait lieu en extérieur.

Nous avons néanmoins pu faire une fête début septembre avec le centre social le Tempo. Les familles, anciennes et actuelles, ont appréciés de se retrouver.

Fête de Noël :

Nous avons organisé un spectacle pour les enfants avec la Compagnie « le feu des planches ».

La même semaine, Ani'nomade est venu nous rendre visite.

Même s'il ne put y avoir de fête avec les parents, nous tenions à fêter cette fin d'année pour les enfants.

➤ **Soutien aux parents : le Parcours Parent**❖ **Le langage**

Deux orthophonistes de l'association des orthophonistes de Côte d'or sont intervenus auprès des parents un samedi matin. Un moyen de garde était proposé au multi accueil.

6 parent sont participés.

❖ **L'alimentation**

Une soirée animée par une auxiliaire et l'infirmière PMI sur le thème de l'alimentation a réuni 7 mamans dont 5 mamans seules. Un moyen de garde était proposé pour permettre cela.

Nous sommes restés d'autant plus à l'écoute et attentives aux besoins, questionnements et difficultés des parents pendant cette année traversée par la crise sanitaire.

❖ **Lien parent enfant – bien être**

Une matinée bien être a été proposée aux mamans isolées suite à une matinée massages parents enfants pendant laquelle nous avons constaté que ces mamans avaient autant besoin, si ce n'est plus, de se détendre que leurs enfants. Delphine Billet socio esthéticienne leur a permis de passer 2h entre mamans, entre femmes pendant que nous gardions les enfants au multi accueil. Cette matinée a aussi créé des liens entre elles.

❖ **Renfort de compétences**

Un ergothérapeute et une psychomotricienne interviennent 2h tous les 2 mois en observation sur le terrain dans un souci de prévention de renfort de nos compétences.

Les parents peuvent les contacter et les rencontrer.

3. LES INDICATEURS DE QUALITE DU SERVICE

3.1. MODE DE PILOTAGE DE LA DELEGATION

Le pilotage de la mission doit permettre à la commune de Dijon et à Léo Lagrange Petite Enfance BFC de définir et d'ajuster les objectifs opérationnels. Le comité de pilotage est un espace pour :

- Assurer une meilleure information sur l'évolution de l'action ;
- Ajuster les actions si nécessaires ;
- Évaluer que l'action menée est toujours cohérente avec la politique locale ;
- Examiner les demandes d'amélioration des installations et du fonctionnement.

Plusieurs personnes peuvent participer au comité de pilotage : les élus, les membres représentant le délégataire : le Délégué Territorial à l'Animation, la Directrice de la structure, la PMI, la CAF et partenaires.

Le dernier comité de Pilotage a eu lieu le 9 avril 2021.

3.2. QUALITE DES PRESTATIONS PROPOSEES

Il est primordial pour nous d'accueillir et d'impliquer les familles au quotidien. Les temps du matin et du soir permettent d'évaluer en continu la satisfaction des usagers et leurs besoins

Des temps forts et des outils viennent en complément

Notre Charte qualité Petite Enfance leur est présenté lors de l'inscription et est affichée à l'entrée de la structure.

❖ Réunion de rentrée

Nous organisons une réunion de rentrée tous les ans, courant octobre. En 2021, 7 parents ont participé dont 5 papas. Nous voulions quelque chose de convivial et participatif mais le Covid n'a pas permis de changer l'organisation.

❖ Journal de la structure

Tous les vendredis, nous envoyons aux familles un petit journal, avec un résumé de ce que leur(s) enfant(s) a(ont) fait dans la semaine : des recettes, des citations, ainsi que les dates à retenir. Les parents apprécient ce lien entre la structure et la maison.

❖ Kidizz

Depuis septembre 2018, nous proposons aux familles l'outil Kidizz, qui leur permet d'avoir des informations et des photos sur leur portable. Cet outil est apprécié.

Le conseil de parents reprendra quand nous pourrons nous réunir sans restriction. Nous voulons cette instance conviviale.

3.3. QUALIFICATION DU DELEGATAIRE

La Fédération Léo Lagrange s'inscrit avec force dans l'économie sociale. Elle se veut au service de l'Homme et de son Environnement.

Pour Léo Lagrange, les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) seront toujours plus qu'une simple offre de services de garde d'enfants.

- L'enjeu éducatif est central : le rapport des 1000 premiers jours le démontre, les premières années sont essentielles dans le développement de l'enfant et sa vie future.
- Les EAJE constituent des lieux de vie dynamiques essentiels pour la vie sociale et économique des territoires, des parents et des habitants. Les EAJE portent donc un projet social à construire en concertation.

3.4. QUALIFICATION DES PERSONNELS

Tous les ans, dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), des entretiens individuels ont lieu entre chaque salarié et son N+1.

Ces entretiens ont pour objectifs :

- D'évaluer les compétences du salarié ;
- D'évaluer l'atteinte des objectifs et de définir ceux de l'année à venir ;
- De prendre connaissance des souhaits de mobilité des personnes ;
- De récapituler les souhaits de formation.

En fonction de la GPEC, trois plans de formation sont proposés annuellement (en février) à tous les salariés :

- Plan fédéral de formation ;
- Plan régional de formation ;
- Formations par le biais d'Uniformation.

3.5. RENFORT DE COMPETENCE POUR UN ACCUEIL DE QUALITE

Afin de renforcer l'intervention des professionnelles et enrichir les compétences individuelles, nous faisons appel à des spécialistes possédant des compétences spécifiques. L'approche pluridisciplinaire permet d'enrichir et d'améliorer les conditions d'accueil proposées au public :

➤ Le Psychologue

Il intervient pour l'analyse des pratiques professionnelles. Il rencontre les professionnelles une fois par mois.

➤ L'ergothérapeute

Elle est intervenue 6h en 2021 sur des temps d'observation en matinée et sur les temps de repas. Elle a également animé une visioconférence à destination des parents.

Elle a réalisé 3 bilans pour des enfants qui connaissaient des troubles moteur ou oraux.

En 2022, Marie RUFFIER interviendra à raison 4h par mois.

➤ La psychomotricienne

Justine Coudor est intervenue de façon régulière au multi-accueil : 1h par mois sur le terrain en observation et en proposant un atelier professionnelles enfants et 3 samedi matin pour des ateliers parents enfants.

L'équipe et les parents ont beaucoup apprécié ce travail en partenariat.

3.6. OUTILS DE MESURE DE LA SATISFACTION DES USAGERS

➤ La fréquentation malgré le contexte sanitaire

Les familles ont continué à fréquenter la structure aussi bien en régulier qu'en occasionnel. Il y a tout de même eu un peu moins d'accueil occasionnel que les années précédentes.

Les relations avec les parents sont restées positives et de qualité malgré les fermetures, la peur du virus, les interrogations...

Nous avons même constaté plus de liens entre les parents et une solidarité envers les familles les plus fragiles : dons de vêtements et de matériel de puériculture, covoiturage, dons de jouets...

➤ L'application Kidizz

34 Familles suivent les actualités Kidizz, soit 55 % des familles.

Les freins identifiés

- Irrégularité des accueils : Les familles en occasionnel qui viennent très rarement ne l'utilisent pas.
- Barrière de la langue : Certaines familles du CADA ne lisent pas et ne comprennent pas le français.
- Fracture numérique : certains usagers n'ont pas d'équipement adapté ou ne savent pas l'utiliser pour cette application.
- Autres : quelques rares familles ne souhaitent pas y avoir accès.

➤ Autres critères d'évaluation de la qualité du service

- Les demandes d'accueil occasionnel sont toujours importantes car il s'agit d'un réel besoin sur le quartier, mais aussi un indicateur de la réputation de la structure et du travail en partenariat qui existe.
- Les parents s'impliquent toujours de façon importante : participation aux sorties, ateliers, relation de confiance avec l'équipe...
- Une maman du multi-accueil a animé un atelier jeu de rôle lors d'une soirée jeux au centre social en septembre 2021. Elle recommencera en 2022.
- La qualité du lien parents/professionnels dans les relations pluriquotidiennes avec les familles, notamment au moment des transmissions à l'arrivée et au départ de l'enfant.
- Le nombre et l'implication des partenaires : PMI, écoles, centre social...

4. LES COMPTES DE LA DELEGATION

Les comptes sont présentés conformément au Plan Comptable Général des Associations (*système normalisé de base*). Ils rappellent les données de l'année précédente.

4.1. METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL

La Fédération Léo Lagrange conduit des missions d'animation locale pour le compte de collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire national. Pour cela, son organisation lui permet de répondre au mieux aux exigences de gestion d'un Service Public Délégué.

La Fédération Léo Lagrange est représentée sur le territoire national par treize délégations régionales gérées et administrées par cinq établissements régionaux.

Ces établissements régionaux sont des structures juridiques autonomes qui appartiennent au périmètre économique de la Fédération Léo Lagrange.

L'interlocuteur direct du délégant est donc Léo Lagrange Centre Est qui assume la responsabilité de la mission qui lui est confiée.

Au niveau local, et dans un souci à la fois de décentralisation et de proximité vis à vis des usagers, le dispositif délégué constitue un site avec un directeur affecté et une équipe permanente de personnels.

La décentralisation et la mutualisation des fonctions aux niveaux les mieux adaptés constituent une des caractéristiques des modes d'intervention de la Fédération Léo Lagrange et de ses établissements.

Dans cet esprit, les fonctions sont réparties de la façon suivante :

- Les fonctions opérationnelles sur le site ;
- Les fonctions de pilotage sur la délégation régionale ;
- Les fonctions administratives, financières et sociales au niveau de l'établissement régional ;
- Des fonctions mutualisées au niveau fédéral (étude, recherche et développement, relations sociales et ressources humaines, trésorerie, contrôle de gestion, assistance juridique et équipement informatique de gestion).

L'organisation du système d'information comptable de la Fédération et de ses établissements correspond à cette répartition des fonctions. Elle permet d'enregistrer au niveau approprié, les produits et les charges affectables, directement au site en gestion déléguée, ou relevant des charges incombant à l'établissement régional (tant pour ses fonctions propres de gestion que pour sa quote-part des charges mutualisées au niveau national).

Le compte-rendu financier relatif à un contrat de Délégation de Service Public, établi sous la responsabilité de l'établissement délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

4.2. ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

➤ Produits

Les produits inscrits dans le compte-rendu financier, regroupent l'ensemble des produits d'exploitation comptabilisés en application du contrat :

- La participation des usagers des services ;
- La participation financière du délégant prévue au contrat ;
- La prestation de service unique versée par la CAF ou la MSA.

➤ Charges

Les charges inscrites dans le compte-rendu financier comprennent :

- **Les charges directes** qui sont exclusivement imputables au contrat ;
- **Les charges calculées** affectées au contrat ;
- **Les charges réparties** : la quote-part, imputable au contrat, des charges communes de l'Établissement Régional.

- **Les charges directes**

Ce sont les dépenses courantes d'exploitation engagées par l'équipe opérationnelle du site :

- Les achats de biens et services ;
- Les services externes ;
- Les charges de personnels et taxes, etc...

- **Les charges calculées**

Il s'agit des charges calculées, selon des critères économiques, au titre des investissements (ces charges calculées sont affectées à chaque site, selon l'utilisation faite des investissements).

- **Les charges réparties**

Ces charges réparties sont comptabilisées au niveau du siège régional et réparties au prorata des produits d'exploitation des services, ou du personnel affecté.

Elles concernent les fonctions de direction et de pilotage, de traitement administratif et comptable, de gestion sociale des personnels, de contrôle de gestion et de commissariat aux comptes.

5. DOCUMENTS ANNEXES

5.1. COMPTE DE RESULTAT

Cf. ci-après

COMPLEMENTS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat 2021 est impacté par les effets de la crise sanitaire et notamment la fermeture administrative du 5 au 25 avril 2021.

Ces comptes intègrent notamment :

- Une aide exceptionnelle de la CAF de 6 035 €, qui finance les places fermées en 2021 (17 € / jour / place non pourvue), les places pourvues du 5 au 25 avril (10€ / jour / place pourvue) et l'aide sur les places inoccupées pour cas contact notamment (17 € / jour / place non pourvue).
- Les indemnités de chômage partiel à hauteur de 2 320 €.

Compte tenu de ces éléments, nous avons évalué un avenant, lié à la fermeture totale de la structure sur la période de confinement du 5 au 25 avril, pour un montant de 3 914 € qui vient donc en déduction de la participation contractuelle de la ville de Dijon.

Cet avenant est calculé sur la base :

- des charges fixes de fonctionnement et de personnel (sous déduction du chômage partiel perçu et des éventuelles indemnités de Sécurité sociale) au prorata des jours de fermeture ;
- sous déduction de l'aide exceptionnelle de la CAF reçue au titre de la période.

Il résulte de ces différents éléments un résultat excédentaire de 33 854 € pour l'exercice 2021.

L'application de la clause de retour à meilleure fortune conduit à un ajustement de 27 084 € ($80\% * 33\,854\text{ €}$) en faveur de la collectivité correspondant à la part variable de la redevance d'occupation domaniale (article 32.2 du contrat d'affermage).

5.2. COMPTE DE RESULTAT – PRESENTATION CERFA

Cf. ci-après

5.3. COMPARATIF PREVISIONNEL – COMPTE DE RESULTAT

Cf. ci-après

5.4. BIENS IMMOBILISES ACQUIS PAR LE DELEGATAIRE

Compte PCG	Désignation	Valeur brute	Mode	Durée	Date achat	Site2	Valeur	Dotation exercice	Cumul amort exercice	Valeur nette
205000	LOG NOE	1,00	LP	1,000	01/09/2019	210TP	1,00		1,00	
215400	LITS COUCHETTES	155,15	LP	5,000	31/08/2019	210TP	155,15	31,03	41,49	82,63
215400	TABOURETS	266,20	LP	5,000	01/09/2019	210TP	266,20	53,24	71,04	141,92
215400	TABLE ATLANTIS	201,32	LP	4,000	01/09/2019	210TP	201,32	50,33	67,15	83,84
215400	TABLE ATLANTIS	184,91	LP	5,000	01/09/2019	210TP	184,91	36,98	49,34	98,59
215400	POUSSETTE LIDOOK	1129,84	LP	5,000	01/09/2019	210TP	1129,84	225,97	301,50	602,37
215400	LIT TROLL	276,72	LP	5,000	01/09/2019	210TP	276,72	55,34	73,84	147,54
215400	MAT ZNOZELEN	280,95	LP	3,000	01/09/2019	210TP	280,95	93,64	124,95	62,36
215400	ENS MOTRICITE	257,55	LP	3,000	01/09/2019	210TP	257,55	85,84	114,55	57,16
215400	FAUTEUILS	160,44	LP	3,000	01/09/2019	210TP	160,44	53,47	71,36	35,61
218100	TRAVAUX STRUCTURE	1220,76	LP	3,000	01/09/2019	210TP	1220,76	406,88	542,93	270,95
218100	ANGLE	816,77	LP	2,000	01/09/2019	210TP	816,77	271,88	544,89	
218100	GRILLAGE	308,75	LP	3,000	01/09/2019	210TP	308,75	102,91	137,32	68,52
218100	ETAGERE	948,15	LP	4,000	01/09/2019	210TP	948,15	237,04	316,27	394,84
218100	F. GAGNIARRE AMENAGT BUREAU	1056,00	LP	4,000	23/12/2020	210TP	1056,00	264,00	6,49	785,51
218350	PC PORTA INSPIRON	573,25	LP	1,000	01/09/2019	210TP	573,25		573,25	
218350	IMPRIMANTE HP LASER	123,92	LP	5,000	01/09/2019	210TP	123,92	24,78	33,06	66,08
218350	PC OPTIPLEX	1,00	LP	1,000	01/09/2019	210TP	1,00		1,00	
218400	FAUTEUILS	265,43	LP	1,000	01/09/2019	210TP	265,43		265,43	
218400	TABLES RECTANGLE	188,22	LP	1,000	01/09/2019	210TP	188,22		188,22	
218400	MEUBLE	2552,60	LP	3,000	01/09/2019	210TP	2552,60	850,78	1135,27	566,55

5.5. INVENTAIRE DES BIENS ACQUIS PAR LE DELEGATAIRE

- Des jouets et du matériel éducatif ;
- Du linge : des serviettes, des gants, des draps, des bavoirs, etc... ;
- De la décoration ;
- Des livres ;
- Un fauteuil pour donner les biberons, pour les professionnels

5.6. PROJET D'ETABLISSEMENT

Cf. ci-après

5.7. DOSSIER CAF

Cf. ci-après

5.8. CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE

Cf. ci-après

5.9. CONTRATS FOURNISSEURS SUPERIEURS A 10 000 €

Néant



leo lagrange

BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ



Léo Lagrange Bourgogne-Franche-Comté

2 rue Maurice Moissonnier
69120 Vaulx-en-Velin Cedex

Tél : 04 72 89 20 72

Web : <http://www.leolagrange.org>



<https://fr-fr.facebook.com/federationleolagrange>



<https://twitter.com/leolagrange>